

INTERPELLATION

Pôle Gare : combien de places de stationnement automobiles et pour qui ?

Dans le cadre du projet d'agrandissement de la Gare de Lausanne (Léman 2030), l'actuel parking du Simplon, qui comprend quelque 400 places de stationnement automobiles, sera détruit. Le projet prévoit par contre la construction de deux nouveaux parkings, un à l'ouest dans le secteur des Epinettes et un à l'est dans le secteur de La Rasude. Le premier nommé a par ailleurs été intégré dans la procédure d'approbation des plans (PAP) fédérale, mise à l'enquête publique du 14 avril au 13 mai 2015.

Aujourd'hui, de nombreuses questions subsistent concernant ces parkings, d'une part en termes de dimensionnement, mais également en termes d'accessibilité au parking des Epinettes (impact sur le Chemin des Epinettes et conflits avec les importants flux piétonniers) ou en termes d'exploitation future.

Les documents mis à l'enquête publique ne nous renseignent d'ailleurs pas sur l'usage exact du futur parking des Epinettes. Pour nous, il ne s'agit pas simplement de compenser l'actuel parking du Simplon, mais bien de définir le bon nombre de places de stationnement au bon endroit, et de les soumettre à la procédure adéquate. En ce sens, nous comprenons que des places de stationnement nécessaires au bon fonctionnement de la Gare de Lausanne (places pour les employés des CFF, pour les personnes handicapées, pour l'autopartage de type « Mobility », pour les taxis ou la dépose-minute) soient traitées dans le cadre de la procédure fédérale. Par contre, si le parking comprend également des places de stationnement destinées à d'autres usages, par exemple pour les clients des surfaces commerciales de la Gare de Lausanne, les employés ou visiteurs du Pôle muséal ou les habitants du quartier sous-gare, celles-ci devraient, selon nous, être traitées dans le cadre d'une procédure communale.

Nous estimons par ailleurs que les parkings des Epinettes et de La Rasude ne devraient pas comprendre de places de stationnement pour les pendulaires et autres voyageurs des CFF, qui peuvent se rendre à la gare en transport public, cas échéant après avoir laissé leur voiture dans les P+R prévus à cet effet (Vennes, Tuilière et Ouchy), ni pour les clients des surfaces commerciales de la Gare de Lausanne, celles-ci devant être destinées avant tout aux voyageurs et non être un nouveau générateur de trafic.

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, l'objet de la présente interpellation est de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Combien de places de stationnement pour automobiles sont-elle projetées dans le futur parking des Epinettes ? Et dans celui de La Rasude ?
- Combien de places de stationnement pour 2 roues motorisés sont-elle projetées dans le futur parking des Epinettes ? Et dans celui de La Rasude ?
- Comment le dimensionnement des parkings des Epinettes et de La Rasude a-t-il été réalisé ?

- En particulier, combien de places de stationnement sont-elle projetées dans ces parkings pour :
 - les employés des CFF
 - les autres employés de la Gare de Lausanne
 - les personnes handicapées
 - la dépose-minute
 - les taxis
 - l'autopartage de type « Mobility »
 - les pendulaires et autres voyageurs des CFF
 - les voyageurs longue durée
 - les clients des surfaces commerciales de la Gare de Lausanne
 - les employés du Pôle muséal
 - les visiteurs du Pôle muséal
 - les habitants du quartier sous-gare
 - les besoins générés par le futur Plan de quartier (PQ) de La Rasude (bureaux, commerces, services, logements, etc.)

- Est-il judicieux d'inclure des places de stationnement qui ne sont pas directement liées au bon fonctionnement de la Gare de Lausanne dans une procédure d'approbation des plans (PAP) fédérale et, ce faisant, de les soustraire à une procédure communale ?

- Comment les nouveaux parkings des Epinettes et de La Rasude seront-ils exploités ? Par qui et dans quelles conditions ?

- Enfin, comment l'accessibilité au parking des Epinettes sera-t-elle réalisée, notamment en rapport avec son impact sur le Chemin des Epinettes et les conflits prévisibles avec d'importants flux piétonniers ?

Lausanne, le 18 janvier 2016

Valéry Beaud

Vincent Rossi

Elisabeth Müller

Pierre-Yves Oppikofer

Philippe Mivelaz